

## NOS SERVICES

Les contrats en apprentissage peuvent se signer trois mois avant le début des cours qui reprendront début septembre.

Le dossier, comportant le contrat prérempli par nos services et le dossier d'inscription au centre de formation, pourra être adressé par courrier au salon, pour signature, à partir de début juillet.

## NOS +++

Un suivi et un accompagnement pour une préparation optimale à l'examen,

Une étroite collaboration avec l'employeur et/ou les parents en vue de l'obtention du CAP.

Des résultats d'examens toujours supérieurs à la moyenne académique

**et bien sûr,**

notre **SENS DE L'ACCUEIL,**

notre **EXPERIENCE,**

et notre **PROFESSIONNALISME !**

V07 - 08/08/2022 - AG

visitez notre site

[www.ecole-coiffure-lyon.com](http://www.ecole-coiffure-lyon.com)



lycee\_coiffure\_lyon  
ecolecoiffurelyon



Lycée Professionnel de Coiffure de Lyon  
Ecole Privée de Coiffure de Lyon

Ecole Privée <sup>1er</sup>  
**C de Coiffure** Lyon  
2 quai Jean Moulin 69001 - LYON  
Tél : 04 78 28 55 61

Lycée Professionnel <sup>4e</sup>  
**C de Coiffure** Lyon  
28/30 rue V. Couturier 69004 - LYON  
Tél : 04 78 28 77 35



## LA FORMATION COIFFURE AU **CAP 1 - 2 - 3**

**EN PARCOURS  
SCOLAIRE**

(initial)  
sous contrat avec  
l'Éducation Nationale

**OU**

**| NOUVEAU |**  
**EN CONTRAT  
D'APPRENTISSAGE**

[www.ecole-coiffure-lyon.com](http://www.ecole-coiffure-lyon.com)

V07 - 08/08/22 - AG

## LE CAP EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

C'est un contrat en alternance qui s'adresse aux jeunes de 16 à 29 ans, en CDD ou en CDI. Sur 24 mois pour un CAP en 2 ans ou sur 12 mois pour un CAP en 1 an\*. Le jeune est salarié de l'entreprise avec les mêmes droits et obligations que les autres employés et dans le même temps il est "apprenti(e) étudiant des métiers".

\* **Le CAP en 1 an s'adresse aux candidats titulaires d'un diplôme de niveau 3 minimum.**

**Le contenu de la formation :** voir la page ci-contre

**Durée de formation :** 900 heures sur 2 ans

Répartition des heures : **16 H/semaine** au centre de formation les mercredi et jeudi + **19 heures** en entreprise

Pendant les vacances scolaires, l'apprenti reste au salon les 35H (conformément au calendrier distribué en début d'année)

**La rémunération** est établie selon l'âge du salarié et l'année de formation :

**Exemple de rémunération (brut/mensuel) en contrat d'apprentissage pour 35H** sur la base du SMIC au 1er Aout 2022 soit 11,07€/heure.

**Les aides versées à l'employeur d'un contrat d'apprentissage :**

<b>Contrat 35H</b>	Avant 18 ans	18 - 20 ans	21 - 25 ans	26 ans et +
1ère année	<b>486,90€</b> (29% SMIC)	<b>755,53€</b> (45% SMIC)	<b>923,42€</b> (55% SMIC)	<b>1678,95€</b> (100% SMIC)
2ème année	<b>688,37€</b> (41% SMIC)	<b>889,84€</b> (53% SMIC)	<b>1057,74€</b> (63% SMIC)	
3ème année	<b>957,00€</b> (57% SMIC)	<b>1158,48€</b> (69% SMIC)	<b>1343,16€</b> (80% SMIC)	
<b>CAP COIFFURE EN 1 AN</b>	<b>688,37€</b> (41% SMIC)	<b>889,84€</b> (53% SMIC)	<b>1057,74€</b> (63% SMIC)	<b>1678,95€</b> (100% SMIC)

\* Exonération des cotisations salariales dans la limite de 79% du Smic

\* Abattement de la loi Fillon sur les charges patronales

\* Aide unique à l'embauche\*. En sont bénéficiaires les entreprises de moins de 250 salariés recrutant un apprenti préparant un diplôme de niveau inférieur ou égal au bac.  
1ère année : 4125 € | 2ème année : 2000 € | si 3ème année : 1200 €

*l'aide est versée mensuellement conformément aux données mentionnées à la DSN (Déclaration Sociale Nominative) effectuée par l'employeur*

**Le Plan de relance de l'apprentissage : — 18 ans : 5000€ | + 18 ans : 8000 €**

*Sous réserve de reconduction de l'aide*

**Tarifs Alternance :** le coût de la formation est pris en charge par l'OPCO EP (sous réserve de cotisations à jour).

**Matériel :** le premier équipement professionnel est pris en charge par l'OPCO EP à hauteur de 500€.

**Tarifs financement privé :** Financement personnel. La formation est divisible en modules au taux horaire de 15€ net/heure.

**Matériel :** financement personnel.

## LE CAP EN FORMATION INITIALE

L'élève prépare le CAP Coiffure en 1 an, 2 ans ou 3 ans et suivra les cours au Lycée professionnel selon le calendrier de l'Éducation Nationale.

**Le contenu de la formation :**

**L'ENSEIGNEMENT DES MATIÈRES GÉNÉRALES :** Français | Histoire-Géographie | Éducation Morale et Civique | Mathématiques | Sciences Physiques | Anglais | E.P.S.

**L'ENSEIGNEMENT DES MATIÈRES PROFESSIONNELLES :** Techniques professionnelles (coupe, brushing, coloration, permanente, coiffure cheveux longs...) | Sciences biologiques appliquées et Technologies professionnelles | Arts appliqués à la profession | P.S.E. (Prévention Santé Environnement)

**| PFMP |** des périodes de formation en milieu professionnel permettront à l'élève de se retrouver en situation professionnelle

- 12 semaines sur l'année pour la formation en 1 an

- 6 semaines par année pour les formations en 2 et 3 ans

**Les options :** plusieurs formations optionnelles, associées à la formation coiffure, sont proposés :

**BARBER NOUVEAU | MAQUILLAGE | ONGLERIE /BEAUTÉ DES MAINS**

**Le coût de la scolarité,** hors option, est de 999€ pour l'année scolaire 2022/2023.

Trois modalités de paiement vous sont proposées dont une mensualisée par prélèvement automatique.

**L'équipe pédagogique :** Les élèves sont pris en charge par une équipe compétente et motivée. Les cours professionnels sont assurés par des coiffeurs ayant suivi une formation pédagogique leur permettant de transmettre les compétences nécessaires à la réussite de l'élève.

**AFFELNET :** Lors des vœux sur AFFELNET, pour l'orientation post 3<sup>ème</sup>, n'oubliez pas de placer le lycée en vœu **n°1 code 69Z11111**

| **LE CAP**

**COIFFURE |**